

PBI

Société par Actions Simplifiée
au capital de 61.400 €

Siège social : 26, Chemin du Quarré
81000 ALBI

R.C.S. ALBI 891 941 346

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 14 AVRIL 2025**

... / ...

Transfert du siège social et modification consécutive de l'article 4 des statuts
Pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze Avril, à 10 h 15,

Monsieur Pascal BOYER

Demeurant à ALBI (81000) 108, Chemin de Pinerato,

✍ Associé Unique de la société « PBI » Société par Actions Simplifiée au capital de SOIXANTE ET UN MILLE QUATRE CENTS Euros (61.400 €) dont le siège social est situé à ALBI (81000) 26, Chemin du Quarré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBI sous le numéro 891 941 346,

✍ Connaissance prise du rapport du Président,

✍ Après avoir rappelé que l'ordre du jour était le suivant :

... / ...

A titre Extraordinaire

- *Transfert du siège social et modification consécutive de l'article 4 des statuts,*
- *Pouvoirs.*

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

... / ...

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME DECISION – TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION CONSECUTIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

L'Associé Unique décide :

- ➡ de transférer le siège social d'ALBI (81000) 26, Chemin du Quarré à TERSSAC (81150) ZA Brouillac,
- ➡ et de modifier, en conséquence, l'article 4 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

« Le siège de la société est situé à TERSSAC (81150) ZA Brouillac.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION – POUVOIRS

L'Associé Unique donne tout pouvoir au porteur des présentes aux fins d'effectuer les formalités requises.

Cette décision est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Pascal BOYER

